

Instruction n° DGOS/PF2/2012/352 du 28 septembre 2012 relative à l'organisation de retours d'expérience dans le cadre de la gestion des risques associés aux soins et de la sécurisation de la prise en charge médicamenteuse en établissement de santé

28/09/2012

Dans le cadre des mesures relatives à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins et au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse, cette instruction vient préciser l'accompagnement des établissements de santé dans la mise en œuvre des démarches de retour d'expérience en ces domaines.

Consulter ici l'instruction n° DGOS/PF2/2012/352 du 28 septembre 2012 relative à l'organisation de retours d'expérience dans le cadre de la gestion des risques associés aux soins et de la sécurisation de la prise en charge médicamenteuse en établissement de santé

Classement thématique : établissement de santé

Validée par le CNP le 28 septembre 2012 - Visa CNP 2012-235

Catégorie : Directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Résumé : Accompagnement des établissements de santé à la mise en œuvre de démarches de retour d'expérience en lien avec le décret n°2010-1408 du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins et de l'arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé.

Mots clés : Retour d'expérience - Qualité et sécurité des soins - Etablissement de santé - Gestion des risques associés aux soins

Textes de référence :

- [Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009](#) portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) ;
- Articles L. 6111-2, L. 6114-3, L. 6143.7 et L. 6144-1 du [code de la santé publique](#) ;
- [Décret n°2010-1408 du 12 novembre 2010](#) relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins ;
- [Arrêté du 6 avril 2011](#) relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé ;
- [Circulaire DGOS/PF2/2011/416 du 18 novembre 2011](#) en vue de l'application du décret 2010-1048 du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins dans les établissements de santé ;
- [Circulaire DGOS/PF2/2012/72 du 14 février 2012](#) relative au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse dans les établissements de santé ;
- [Circulaire DGOS/R1/2012/131 du 16 mars 2012](#) relative à la campagne tarifaire 2012 des établissements de santé ;
- [Circulaire DGOS/RH4/2012/206 du 22 mai 2012](#) relative aux axes et actions de formation nationales prioritaires à caractère pluriannuel, concernant l'ensemble des agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°89-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.

Annexe 1 :

Modèle de courrier d'engagement de l'établissement auprès de l'Agence Régionale de santé.